Manuel du Candidat

1. La participation au festival est ouverte à toutes les personnes issues de la diaspora comorienne (Grande-Comore, Anjouan, Mohéli, Mayotte)

2. Les personnes de moins de 16 ans ne pourront pas participer au festival. Les candidats âgés de 16 à 18 ans devront avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux.

3. Chaque candidat devra être déclaré dans une association, elle-même déclarée.

4. Pour participer, le candidat devra contacter les responsables de la PFAC-93 pour la région Ile-de-France, ou de l'ANIF pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

5. Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans une des 7 disciplines suivantes :

Théâtre
Musique
Danse
Slam
Poésie
Eloquence
Cuisine

6. Les effectifs maximum par discipline sont les suivants :

Théâtre : 6 personnes
Musique : 4 personnes
Danse : 6 danseurs + 2 musiciens
Slam : 1 personne
Poésie : 1 personne
Eloquence : 1 personne
Cuisine : 1 personne

7. Pour chaque discipline les critères de sélection sont les suivants :

Le Théâtre :

La pièce de théâtre sera écrite et présentée en français ou en comorien. Les auteurs ont la liberté du choix des thèmes, sous réserve du respect de l'éthique et de la déontologie.

Noté sur 25 points, le jury tiendra compte de :

- L'effort de création ou d'adaptation du texte ; (5 points)
- L'originalité et la qualité de la création ou de l'adaptation ; (5 points)
- La mise en scène : décors, costumes ; (5 points)

• Le jeu des acteurs, l'interprétation, la présence scénique et la cohésion du groupe ; (5 points)
• La mémorisation du texte. (5 points)

La Musique :

Noté sur 35 points, le jury tiendra compte de :

• L'effort de création ou d'adaptation des morceaux ; (5 points)
• L'originalité de la création ou de l'adaptation ; (5 points)
• L'exécution : l'orchestration de l'œuvre, l'harmonie musicale (vocale et instrumentale) ; (5 points)
• Le respect du rythme et du tempo ; (5 points)
• L'interprétation et la présence scénique ; (5 points)
• La qualité du jeu des instruments ; (5 points)
• La qualité vocale. (5 points)

La Danse :

Les thèmes sont laissés à l'initiative des créateurs ainsi que le choix des figures et des pas de danse, de la musique et/ou des chants qui accompagnent la chorégraphie.

Noté sur 30 points, le jury tiendra compte de :

• L'effort de création de la chorégraphie ou le respect de l'authenticité des danses, s'il s'agit de danses traditionnelles ; (5 points)
• L'originalité et la qualité de la création ; (5 points)
• La technicité des danseurs et des danseuses ; (5 points)
• La cohésion du groupe ; (5 points)
• La présence scénique ; (5 points)
• La mise en scène : décors, costumes. (5 points)

Le Slam :

Il s'agira de présenter un texte original interprété par une personne. Les thèmes sont laissés à l'initiative du créateur.

Noté sur 20 points, le jury tiendra compte de :

• L'effort de création ou d'adaptation du texte ; (5 points)
• L'originalité et la qualité de la création ou de l'adaptation ; (5 points)
• La voix, la prononciation et l'intonation ; (5 points)
• La présence scénique (l'effort de présentation). (5 points)

La Poésie (en vers ou en prose):

Il s'agira de présenter un texte original lu par son auteur. Les thèmes sont laissés à l'initiative du créateur.

Noté sur 30 points, le jury tiendra compte de :

• L'effort de création ; (5 points)
• L'originalité de la création ; (5 points)
• La présence scénique ; (5 points)
• La voix et l'articulation ; (5 points)

• La compréhension du texte ; (5 points)
• L'interprétation. (5 points)

L'Eloquence :

Il s'agira de présenter un texte original, lu et interprété par son auteur. Les thèmes seront transmis aux formations par le jury, quinze (15) jours avant la représentation.

« Le terme « éloquence » désigne l'art, le talent, de bien parler, de persuader et de convaincre par la parole ; mais aussi le caractère de ce qui, sans parole, est expressif, significatif, probant. » Un concours d'éloquence consiste alors à argumenter librement sur un sujet donné, dans le but de convaincre et d'émouvoir le jury.

Noté sur 35 points, le jury tiendra compte de :

• La voix, la prononciation et l'intonation ; (5 points)
• La mémorisation du texte ; (5 points)
• L'habileté à soutenir l'attention et à convaincre son auditoire ; (5 points)
• L'organisation et la structure du discours ; (5 points)
• La maîtrise de la langue (vocabulaire, grammaire, syntaxe) ; (5 points)
• Le contenu du texte ; (5 points)
• La présence scénique. (5 points)

La Cuisine :

Il s'agira de présenter un plat traditionnel comorien.

Noté sur 30 points, le jury tiendra compte de :

• La créativité ; (5 points)
• L'originalité du plat ou bien le respect de l'authenticité des plats traditionnels ; (5 points)
• Le mariage des saveurs ; (5 points)
• La qualité des produits ; (5 points)
• La justesse des cuissons ; (5 points)
• La présentation du plat. (5 points)

8. Chaque candidat pourra se référer au règlement du Festival des Communes qu'il devra respecter.

Contacts :
Abdillah IBRAHIM - PFAC-93 : karimaya95@yahoo.fr
Ismaël ABOUDOU - ANIF Marseille : anif2marseille@gmail.com